

ordre il est enjoint à un chacun de déclarer incessamment la quantité de grains qu'il a sur ses greniers, afin de prendre là-dessus des mesures convenables pour s'en pourvoir suffisamment pour deux ans. Il court même un bruit qu'il va paroître une défense d'en vendre aux étrangers, sous peine de la vie.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en LORRAINE depuis le mois dernier.

I. **E**N suite des ordres de la Cour les Bataillons de milices qu'on a rassemblés dans les Provinces du Royaume, partirent vers le milieu de Juin, & sont déjà venus, pour la plupart, remplacer les Troupes réglées dans les Places frontières, d'où celles-ci doivent aller former le Camp, dont nous avons parlé dans nos précédens Journaux. Ce Camp se rendra, dit on, cet Été en differens endroits, & le premier terrain qu'on lui a assigné est une plaine près de Douzy, Bourg situé entre Yvoi & Sedan. L'on croit que de là il pourra bien s'approcher de la Moselle. Voici la liste des Bataillons, & des Escadrons tant Cavalerie, que Dragons dont il doit être composé.

<i>Infanterie</i>	<i>Batnil.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Escad.</i>
Navarre.	3	Gendarmes	8
Piémont	3	Colonel-General	3
Normandie	3	Commissaire-General	3
Bourbonnois	3	Le Roy	3
Poitou.	2	Cuirassiers	3
Touraine	2	Cravates.	3
Toulouse	2	Royal-Allemand	3
		Bont-	